

CTSD du 3 février 2022

Déclaration préalable de l'UNSA Éducation

M. le Directeur Académique, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD

Malgré mon état, similaire à celui de nombreux collègues et de leurs élèves dans notre département, je vais avoir du mal à être positif pour ce CTSD.

Ah si finalement, un peu de positif : malgré les conditions sanitaires, vous avez reçu les délégations qui le souhaitaient. Ce qui serait vraiment positif c'est vous entendiez leurs arguments...

Ces références au contexte sanitaire très difficile s'imposent à l'heure où nous allons aborder la future carte scolaire.

Les collègues sont à bout, n'en peuvent plus de ces 2 ans majorés par ces derniers mois, et encore plus ces dernières semaines. Ils ont subi de plein fouet cette crise sanitaire. Depuis début janvier, du fait d'un protocole qui n'en est pas un, non seulement ils n'ont pas pu faire classe, ou alors de façon éclatée, mais ils se sont en plus retrouvés particulièrement exposés à la contamination. Garder les classes ouvertes ou faire circuler le Covid ? Nous ne savons pas quelle était la priorité de nos gouvernants, si nous le savons, mais nous pensons que cela aurait dû être pris en compte pour cette carte scolaire.

Les protocoles mis en place depuis la rentrée de septembre et depuis janvier ; les moyens, demandés depuis de nombreuses semaines par l'UNSA Éducation, qui arrivent, mais bien tardifs, et sans commune mesure avec les besoins ; la non prise en compte de la réalité du terrain ; la tension qui monte... Tout cela va être majoré par ces mesures de carte scolaire qui seront perçues par nos collègues comme une forme supplémentaire de mépris à leur encontre. Ils avaient pourtant clairement marqué leur mécontentement le 13 janvier.

La logique budgétaire prévaut à ce qui aurait dû être une priorité absolue : donner de réels moyens à l'École, donner les moyens pour aider les élèves impactés par cette longue crise sanitaire ! Et pourtant les difficultés de ces derniers mois ont quand même mis en lumière un manque cruel de moyens dans notre académie et donc dans notre département.

Nous ne pouvons nier la diminution démographique et le fait que, pour certaines écoles, les effectifs peuvent être faibles, mais avoir une attention particulière à la crise sanitaire que nos collègues et leurs élèves subissent aurait dû être de moins fermer de classes, donc de donner de réels moyens...

Il y a l'affichage qui est de 0 mais la réalité est tout autre puisque dans votre projet ce sont bien 33 classes qui vont être fermées pour 11 ouvertures. Merci à vos services pour ces documents et leur travail.

Ce miroir aux alouettes, cette dotation initiale est quand même tronquée d'entrée puisqu'à moyens constants il faudra récupérer des postes pour l'augmentation des décharges de direction (8,17), des GS dédoublés en éducation prioritaire (5,75 avec décharges), fermer des classes monolingues pour ouvrir des classes bilingues (différentiel de 5), sans oublier des postes de remplaçants (6).

Nous pensons aussi que la dimension sociale a été oubliée, et pourtant notre département a une zone rurale sinistrée, et ça ne s'est pas arrangé depuis ces deux dernières années, sans oublier 2 villes qui sont les plus pauvres de l'Académie, à savoir Guingamp et Saint-Brieuc.

Cette dotation ne permet donc pas l'amélioration nécessaire des conditions d'enseignement. En effet, la mise à l'arrêt par l'exécutif du travail sur la structuration du tissu scolaire depuis 2017, empêche de réorienter les marges dégagées par la baisse démographique.

Les écoles connaissent des besoins importants même s'ils sont moins visibles immédiatement que les classes : présence d'enseignants spécialisés pour répondre aux besoins éducatifs particuliers toujours plus prégnants, quant au remplacement, est-il utile d'en parler ?

Cette carte scolaire prend-elle en compte le nombre de contractuels que le département a dû embaucher tout au long de l'année ? Ce système d'embauche de précaires au fil du temps va-t-il devenir la variable d'ajustement pour les années à venir ? Un minimum de titulaires et des contractuels quand ça chauffe trop ? Belle gestion humaine !

Autre sujet : l'inclusion, si elle réellement une priorité, il faut donc que des moyens nécessaires soient prévus, sinon c'est encore une fois de l'affichage, une habitude avec notre Ministre. Pour le SE-UNSA ce n'est pas l'installation de nouveaux groupes dédiés avec les associations et la poursuite des ateliers territoriaux dont l'école inclusive a besoin urgemment mais de moyens financiers et humains. Et donner des moyens c'est par exemple, ne pas fermer de classes dans les écoles qui ont une classe ULIS ! Et c'est aussi recruter les AESH indispensables, afin que les enfants qui ont une notification d'accompagnement puissent être réellement accompagnés rapidement et avec une dotation et une répartition horaire cohérentes.

Les besoins en Rased devraient être doublés ou en tout cas augmentés au vu des dégâts constatés chez les élèves. Dans notre département, une circonscription avait besoin d'un psychologue scolaire et au lieu de créer un poste on va déshabiller Pierre pour habiller Paul. Incompréhensible et révoltant pour ces personnels tant les besoins sont importants ! Un point positif, la création de 2 postes d'enseignants référents. Suite au long combat mené par le SE-UNSA au niveau national, le ministère a décidé d'une dotation de 80 enseignants référents pour le territoire.

Nous ne comprenons pas non plus que certaines écoles subissent une deuxième fermeture en un an, on voudrait les affaiblir et favoriser le privé qu'on ne ferait pas autrement. Elles mériteraient vraiment de souffler un an...

Autre spécificité de cette carte scolaire tronquée, la non prise en compte des tout petits. Et parfois ça changerait la donne, et prendrait en compte la réalité des écoles qui les accueillent pourtant ces élèves ! Ils n'ont pas le choix, la concurrence avec le privé, que vous minorez, est parfois intense dans des secteurs... Et il est utile de rappeler que les écoles publiques n'ont d'autre choix que d'accueillir tous les élèves, même s'ils sont fortement perturbateurs. Ce qui n'est pas le cas du privé qui parfois accueille à bras ouverts les parents qui fuient une école parfois très perturbée par des enfants qui ont de sévères troubles du comportement...

Nous ne pouvons accepter que le secteur privé puisse s'accroître au détriment de l'École publique !

A ce propos la nouvelle fermeture de classe à l'école Joseph Morand, suite à une fusion, nous interroge fortement. Il y avait eu engagement, lorsque cette fusion s'est faite, que la nouvelle école serait en politique de la ville, ou plutôt garderait le label « politique de la ville » d'une des 2 écoles fusionnées. Ce n'est pas le cas, alors que la moitié des élèves accueillis viennent d'un quartier particulièrement défavorisé. Et finalement,²²² cette école n'est pas catégorisée en politique de la ville, on ne compte donc pas les tout petits et on ferme deux ans de suite !

Nous rappelons que derrière le P/E, rempart de progrès que vous allez nous présenter, il y a de plus en plus de difficulté scolaire, de plus en plus d'élèves qui ont des troubles du comportement, et ça aucune statistique ne le prend en compte, et pourtant !

Et que dire de la dimension humaine de ces mesures ? Celles immédiates sur nos collègues qui vont subir une fermeture ? Quel remerciement de leur investissement ! Le service Public d'Éducation et les élèves qu'il accueille méritait mieux, surtout dans un contexte actuel chaotique.

Et celles induites qui feront qu'avec ces fermetures, auxquelles il faut ajouter la réforme de la formation initiale, les possibilités de mutation vont encore se réduire dans certains secteurs du département. Sans oublier les possibilités de mutation en Bretagne qui sont catastrophiques et ne prennent absolument pas en compte la souffrance dans laquelle peuvent être des collègues depuis plusieurs années.

Aujourd'hui, nous dénonçons la carte scolaire 1er degré présentée comme la priorité de notre ministre (tronquée nous l'avons expliqué), et nous argumenterons pour que ce projet soit revu au bénéfice de nos collègues et des usagers de l'école publique. Nombre d'écoles nous ont transmis leur dossier et nous les défendrons.

Je vous remercie de votre attention.